

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents 18 Votants : 20</p> <p>Ont voté : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil onze, le dix sept février à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix février, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUk, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Lorraine BOYER, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Excusés : Elyane CLOP, Lorraine BOYER, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Pouvoirs : Elyane CLOP donne pouvoir à Pascale HAUk, Sabine BEGASSAT donne pouvoir à Cécile MATHAUD.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-012

SEANCE DU 17 FEVRIER 2011

OBJET : Autorisation de signature – Contrat triennal 2011-2013 – Département du Rhône (1)

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2010,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des contrats pluriannuels sont signés avec le Département du Rhône depuis 2000 sur la commune de Vourles.

Il explique que ces contrats permettent de voir certaines opérations d'investissement subventionnées par le Département en fonction de la nature de ces opérations et selon un montant plafond.

Le précédent contrat 2007-2010 arrivant à échéance, il convient de statuer sur un nouveau contrat pluriannuel à signer avec le Conseil général du Rhône.

Monsieur le Maire explique qu'en séance du 27 mai 2010, le Conseil municipal avait décidé d'approuver certaines opérations à inscrire au nouveau contrat, de solliciter le Département pour la mise en place et la signature d'un nouveau contrat pluriannuel sur la période 2010-2014 et de l'autoriser à demander pour certaines opérations un démarrage anticipé des travaux avant l'adoption du nouveau contrat.

Cependant, après arbitrage par le Président du Conseil général du Rhône, il est demandé à la Commune de Vourles de

- ramener la période du contrat de 4 à 3 ans, soit 2011-2013,
- sur une moyenne annuelle de 35 000€,
- supprimer l'opération 3 « aménagement de l'extension de la mairie » du contrat triennal.

Monsieur le Maire énonce que l'opération « aménagement de l'extension de la mairie » bénéficie d'une subvention de l'Etat à travers la dotation globale d'équipement (DGE).

Monsieur le Maire rappelle que la signature du nouveau contrat implique un système de contrat figé aussi bien sur le nombre et la nature des opérations que leurs montants et le taux.

Ainsi pour le contrat à venir, le taux figé retenu est celui établi lors de l'arbitrage en 2010 de 10% pour la période 2011-2013.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil municipal d'inscrire les opérations suivantes :

- Création structure petite enfance (extension groupe scolaire Girard DESARGUES)-2ème phase (coût HT 860 115€)
- Aménagement Place André Morel (coût HT 126 000€)
- Aménagement du complexe sportif (coût HT 350 000€)

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal

- d'approuver les opérations à inscrire au nouveau contrat triennal,
- de solliciter le Département pour la mise en place et la signature du nouveau contrat pluriannuel portant sur une période de 3 ans (2011-2013) et sur une moyenne annuelle de 35 000€,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les opérations à inscrire au nouveau contrat triennal,
- de solliciter le Département pour la mise en place et la signature du nouveau contrat pluriannuel portant sur une période de 3 ans (2011-2013) et sur une moyenne annuelle de 35 000€,

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES.

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES.